



54 Elizabeth II
A.D. 2005
Canada

Journals of the Senate

1st Session, 38th Parliament

Journaux du Sénat

1^{re} session, 38^e législature

N° 83

Monday, July 18, 2005

Le lundi 18 juillet 2005

6:00 p.m.

18 heures

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Cools
Angus	Corbin
Atkins	Cordy
Austin	Di Nino
Bacon	Doody
Baker	Downe
Banks	Dyck
Biron	Eggleton
Buchanan	Fairbairn
Callbeck	Fitzpatrick
Chaput	Forrestall
Christensen	Furey
Cochrane	Grafstein
Comeau	Gustafson
Cook	Harb

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Cools
Angus	Corbin
Atkins	Cordy
Austin	*De Bané
Bacon	Di Nino
Baker	Doody
Banks	Downe
Biron	Dyck
Buchanan	Eggleton
Callbeck	Fairbairn
Chaput	Fitzpatrick
Christensen	Forrestall
Cochrane	Furey
Comeau	Grafstein
Cook	Gustafson

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Hays	Mercer
Hervieux-Payette	Merchant
Hubley	Milne
Joyal	Mitchell
Kelleher	Moore
Kenny	Munson
Keon	Murray
Kinsella	Nancy Ruth
Lapointe	Oliver
Lavigne	Pépin
LeBreton	Peterson
Losier-Cool	Phalen
Maheu	Plamondon
Mahovlich	Poulin (Charette)
Meighen	Poy

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Harb	Meighen
Hays	Mercer
Hervieux-Payette	Merchant
Hubley	Milne
Joyal	Mitchell
Kelleher	Moore
Kenny	Munson
Keon	Murray
Kinsella	Nancy Ruth
Lapointe	Oliver
Lavigne	Pépin
LeBreton	Peterson
Losier-Cool	Phalen
Maheu	Plamondon
Mahovlich	Poulin (Charette)

Prud'homme
Ringuette
Robichaud
Rompkey
St. Germain
Sibbeston
Smith
Spivak
Stratton
Tardif
Tkachuk

Poy
Prud'homme
Ringuette
Robichaud
Rompkey
St. Germain
Sibbeston
Smith
Spivak
*Stollery
Stratton
Tardif
Tkachuk

PRAYERS

The Senate observed a minute of silence in memory of the victims of the bombings that took place in London, UK, on July 7, 2005.

SENATORS' STATEMENTS

Some honourable senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES**

The Honourable Senator Bacon presented the following:

Monday, July 18, 2005

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

ELEVENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-2, An Act to amend the Criminal Code (protection of children and other vulnerable persons) and the Canada Evidence Act, has, in obedience to the Order of Reference of Monday, June 20, 2005, examined the said Bill and now reports the same without amendment but with observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

PRIÈRE

Le Sénat observe une minute de silence en mémoire des victimes des attentats à la bombe survenus à Londres (Royaume-Uni) le 7 juillet 2005.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX**

L'honorable sénateur Bacon présente ce qui suit :

Le lundi 18 juillet 2005

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-2, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, a, conformément à l'ordre de renvoi du lundi 20 juin 2005, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

La présidente,

LISE BACON

Chair

Observations to the Eleventh Report of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

Protecting children from sexual abuse and exploitation has been a deep and abiding interest of your Committee. We therefore support the overall goals and methods of the Bill. We do, however, have some concerns with several of its details.

We have serious reservations about the broadened definition of child pornography and the reformulated defence. The new definition could lead to a conviction for a child pornography offence without there being any abuse of an actual person.

We are also concerned about the revised defence, which will permit art that has a "legitimate purpose," and "does not pose an undue risk of harm" to minors. This new defence is vague and subjective; leading to uncertainty for artists and writers and a possible restraint on their creativity.

Your Committee is also concerned by the imposition of mandatory minimum punishments that apply to some of the offences against children. Such punishments infringe upon the full application of the principles of sentencing which have been stipulated by Parliament.

Observations annexées au onzième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

La question de la protection des enfants contre la violence sexuelle et l'exploitation sexuelle préoccupe profondément le Comité depuis longtemps. Nous souscrivons donc dans l'ensemble aux objectifs et aux méthodes du projet de loi. Nous avons cependant des réserves sur certains points de détail.

Nous avons de graves réserves au sujet de l'élargissement de la définition de pornographie juvénile et de la défense reformulée. La nouvelle définition pourrait mener à une condamnation pour un délit de pornographie juvénile même s'il n'y a pas eu d'abus d'une personne réelle.

Ce qui nous inquiète aussi, c'est la défense révisée qui permettra l'art qui a un « but légitime », à la condition que les actes incriminés « ne posent pas un risque indu » pour les mineurs. Cette nouvelle défense est vague et subjective; elle suscitera des incertitudes pour les artistes et les écrivains et pourrait brimer leur créativité.

Le Comité s'inquiète aussi des peines d'emprisonnement minimales obligatoires qui s'appliquent à certaines infractions contre les enfants. De telles peines nuisent à la pleine application des principes de détermination de la peine énoncés par le Parlement.

We also wish to point out that an important sentencing tool is lost when a minimum sentence is mandatory, particularly in cases when a conditional sentence might otherwise be considered. When a conditional sentence order is prescribed, section 742.3 of the *Criminal Code* permits a court to *impose* as a condition that an offender attends a treatment program. When a conditional sentence is not available (as when a minimum term of imprisonment must be imposed), an offender *may accept, or may refuse* to attend a treatment program under a probation order (section 732.1). Treatment programs seem particularly appropriate in connection with sex offences. Without them, an offender may leave prison unchanged such that the cycle of abuse may continue.

There is a need for more research in the area of child sexual abuse and exploitation. It is clear there is a need to know more about the risk factors for deviant behaviour so that we may intervene to prevent future harm. Specific mention was made about the lack of programs for men at risk of abusing children. We also need to know more about how to predict recidivism. In addition, we believe there is insufficient data available about the effectiveness of monitoring the behaviour of those under long-term supervision orders.

Assessing the effect of the mandatory minimum punishments in the Bill is also in order. We recommend that research in all of the foregoing areas be undertaken, so that it may be available for the five-year parliamentary review called for in the Bill.

Finally, in view of the importance of Bill C-2, and the fact that it contains a number of controversial provisions, we wish to review the Bill *before* five years have elapsed. Such a study will serve as an early warning system should we discover difficulties with the Bill. It will also allow us to assess whether the research projects we have recommended are sufficiently advanced so that the prescribed parliamentary review can be undertaken with the best possible evidence.

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Bacon, Chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, presented its twelfth report (Bill C-38, An Act respecting certain aspects of legal capacity for marriage for civil purposes, without amendment).

The Honourable Senator Joyal, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Bacon, that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Nous tenons à signaler également que l'imposition obligatoire d'une peine minimale fait perdre un outil important, particulièrement dans les cas où l'on envisagerait autrement une peine avec sursis. En effet, lorsqu'il y a une ordonnance de sursis, l'article 742.3 du *Code criminel* permet au tribunal d'*imposer* au délinquant de suivre un programme de traitement. Lorsqu'il n'est pas possible d'imposer une peine avec sursis, comme dans le cas où il y a obligation d'imposer une peine d'emprisonnement minimale, le délinquant peut *accepter* ou *refuser* de suivre un programme de traitement aux termes d'une ordonnance de probation (article 732.1). Les programmes de traitement semblent particulièrement appropriés dans le contexte des infractions d'ordre sexuel. Sans eux, le délinquant pourrait quitter la prison inchangé, et le cycle d'abus pourrait se poursuivre.

On a besoin de plus de recherches dans le domaine de la violence sexuelle et de l'exploitation sexuelle des enfants. Il est évident que nous devons mieux connaître les facteurs de risque de comportement déviant pour pouvoir intervenir et tenter de prévenir des préjudices. Le manque de programmes pour les hommes qui risquent de commettre des abus contre les enfants a été mentionné explicitement. Nous avons également besoin d'en savoir davantage sur la manière de prédire le risque de récidive. Nous pensons en outre qu'on manque de données sur l'efficacité des mesures de contrôle du comportement des personnes visées par une ordonnance de surveillance à long terme.

Il serait bon aussi d'étudier les effets des peines minimales obligatoires prévues dans le projet de loi. Nous recommandons la réalisation de travaux de recherche sur tous les sujets précités, de manière à ce qu'on dispose d'informations plus complètes lors de l'examen parlementaire quinquennal prévu dans le projet de loi.

Enfin, vu l'importance du projet de loi C-2 et le fait qu'il contient un certain nombre de dispositions controversées, nous souhaitons le revoir *avant* cinq ans. Ainsi, nous serons informés à l'avance si l'application du projet de loi présente des difficultés et nous pourrons vérifier si les travaux de recherche que nous avons recommandés sont suffisamment avancés pour fournir des informations fiables lors de l'examen parlementaire quinquennal prescrit.

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Bacon, présidente du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, présente le douzième rapport de ce Comité (projet de loi C-38, Loi concernant certaines conditions de fond du mariage civil, sans amendement).

L'honorable sénateur Joyal, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Bacon, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Keon, Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, presented its twelfth report (Bill C-23, An Act to establish the Department of Human Resources and Skills Development and to amend and repeal certain related Acts, without amendment).

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Keon, Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, presented its thirteenth report (Bill C-22, An Act to establish the Department of Social Development and to amend and repeal certain related Acts, without amendment).

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Oliver, Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, presented its sixteenth report (Bill C-48, An Act to authorize the Minister of Finance to make certain payments, without amendment but with observations).

(The report is printed as an appendix at pages 1106-1110.)

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Smith, P.C., that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ANSWERS TO WRITTEN QUESTIONS

Pursuant to rule 25(2), the Honourable Senator Rompkey, P.C., tabled the following:

Reply to Question No. 12, dated June 1, 2005, appearing on the *Order Paper and Notice Paper* in the name of the Honourable Senator Downe, respecting Iraqi Nationals working for the Saddam Hussein government in Canada.—Sessional Paper No. 1/38-643S.

Reply to Question No. 14, dated June 21, 2005, appearing on the *Order Paper and Notice Paper* in the name of the Honourable Senator Downe, respecting the Service Canada Initiative announced in the 2005 Federal Budget.—Sessional Paper No. 1/38-644S.

L'honorable sénateur Keon, vice-président du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, présente le douzième rapport de ce Comité (projet de loi C-23, Loi constituant le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et modifiant et abrogeant certaines lois, sans amendement).

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Keon, vice-président du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, présente le treizième rapport de ce Comité (projet de loi C-22, Loi constituant le ministère du Développement social et modifiant et abrogeant certaines lois, sans amendement).

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Oliver, président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, présente le seizième rapport de ce Comité (projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, sans amendement, mais avec des observations).

(Le rapport est imprimé en annexe aux pages 1106 à 1110.)

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, C.P., que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Conformément à l'article 25(2) du Règlement, l'honorable sénateur Rompkey, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit :

Réponse à la question n° 12, en date du 1^{er} juin 2005, inscrite au *Feuilleton et Feuilleton des Avis* au nom de l'honorable sénateur Downe, concernant le statut des ressortissants irakiens qui travaillaient pour le gouvernement de Saddam Hussein au Canada.—Document parlementaire n° 1/38-643S.

Réponse à la question n° 14, en date du 21 juin 2005, inscrite au *Feuilleton et Feuilleton des Avis* au nom de l'honorable sénateur Downe, concernant l'initiative Service Canada annoncée dans le budget fédéral de 2005.—Document parlementaire n° 1/38-644S.

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****BILLS**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Baker, P.C., seconded by the Honourable Senator Eggleton, P.C., for the third reading of Bill S-37, An Act to amend the Criminal Code and the Cultural Property Export and Import Act.

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the third time and passed.

Ordered, That the Clerk do go down to the House of Commons and acquaint that House that the Senate has passed this bill, to which it desires its concurrence.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Mitchell, seconded by the Honourable Senator Cowan, for the third reading of Bill S-38, An Act respecting the implementation of international trade commitments by Canada regarding spirit drinks of foreign countries, as amended.

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the third time and passed, as amended.

Ordered, That the Clerk do go down to the House of Commons and acquaint that House that the Senate has passed this bill, to which it desires its concurrence.

OTHER BUSINESS**SENATE PUBLIC BILLS**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Cochrane, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, for the third reading of Bill S-12, An Act concerning personal watercraft in navigable waters.

The Honourable Senator Plamondon moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Banks, seconded by the Honourable Senator Corbin, for the second reading of Bill S-6, An Act to amend the Canada Transportation Act (running rights for carriage of grain).

After debate,

The Honourable Senator Austin, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****PROJETS DE LOI**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Baker, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Eggleton, C.P., tendant à la troisième lecture du projet de loi S-37, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné : Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi pour lequel il sollicite son agrément.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Mitchell, appuyée par l'honorable sénateur Cowan, tendant à la troisième lecture du projet de loi S-38, Loi concernant la mise en oeuvre d'engagements commerciaux internationaux pris par le Canada concernant des spiritueux provenant de pays étrangers, tel que modifié.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi, tel que modifié, est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné : Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi pour lequel il sollicite son agrément.

AUTRES AFFAIRES**PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cochrane, appuyée par l'honorable sénateur Andreychuk, tendant à la troisième lecture du projet de loi S-12, Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables.

L'honorable sénateur Plamondon propose, appuyée par l'honorable sénateur Stratton, que le débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n° 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Banks, appuyée par l'honorable sénateur Corbin, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada (droits de circulation pour le transport du grain).

Après débat,

L'honorable sénateur Austin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Orders No. 4 and 5 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Tkachuk, seconded by the Honourable Senator LeBreton, for the second reading of Bill S-35, An Act to amend the State Immunity Act and the Criminal Code (terrorist activity).

After debate,

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 7 and 8 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Nolin, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, for the second reading of Bill S-23, An Act to amend the Royal Canadian Mounted Police Act (modernization of employment and labour relations).

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator LeBreton that Bill S-23, be not now read a second time, but that the subject matter thereof be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs; and

That the Order to resume debate on the motion for the second reading of the bill remain on the *Order Paper and Notice Paper*.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

Orders No. 10 to 12 were called and postponed until the next sitting.

COMMONS PUBLIC BILLS

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Corbin, seconded by the Honourable Senator Poulin, that the sixth report of the Standing Senate Committee on Official Languages, entitled *French-Language Education in a Minority Setting: A Continuum from Early Childhood to the Postsecondary Level*, tabled in the Senate on June 14, 2005, be adopted and that, pursuant to rule 131(2), the Senate request a complete and detailed response from the government, with the Minister of Canadian Heritage, the Minister of Social Development, the Minister of Justice and the Minister responsible for Official Languages being identified as Ministers responsible for responding to the report.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Les articles n°s 4 et 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Tkachuk, appuyée par l'honorable sénateur LeBreton, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-35, Loi modifiant la Loi sur l'immunité des États et le Code criminel (activités terroristes).

Après débat,

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n°s 7 et 8 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Nolin, appuyée par l'honorable sénateur Andreychuk, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-23, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada (modernisation du régime de l'emploi et des relations de travail).

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Stratton propose, appuyé par l'honorable sénateur LeBreton, que le projet de loi S-23 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que la teneur en soit renvoyée au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles;

Que l'ordre pour la reprise du débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi demeure au *Feuilleton et Feuilleton des Avis*.

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n°s 10 à 12 sont appelés et différés à la prochaine séance.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Corbin, appuyée par l'honorable sénateur Poulin, que le sixième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles, intitulé *L'éducation en milieu minoritaire francophone : un continuum de la petite enfance au postsecondaire*, déposé au Sénat le 14 juin 2005, soit adopté et que, en application de l'article 131(2) du Règlement, le Sénat demande au gouvernement d'y fournir une réponse complète et détaillée et de confier cette tâche au ministre du Patrimoine canadien, au ministre du Développement social, au ministre de la Justice et au ministre responsable des langues officielles.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Resuming debate on the consideration of the twelfth report of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, entitled: *Borderline Insecure*, tabled in the Senate on June 14, 2005.

After debate,

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, that further debate on the consideration of the report be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

Consideration of the eighth report (second interim) of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, entitled: *Sustainable Development: It's Time to Walk the Talk*, tabled in the Senate on June 14, 2005.

The Honourable Senator Banks moved, seconded by the Honourable Senator Moore, that the report be adopted.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 5 was called and postponed until the next sitting.

OTHER

Orders No. 24 (inquiry), 120 (motion), 18 (inquiry), 113 (motion), 6, 23, 2, 25, 17, 26, 11, 15 (inquiries), 91 (motion), 4, 21, 22 (inquiries), 78 (motion), 14, 20 (inquiries) and 69 (motion) were called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator LeBreton:

That the Senate of Canada join with the House of Commons, in recommending that the term of John Reid, the Information Commissioner of Canada, be extended by an additional year effective from July 1, 2005.

After debate,

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 8:25 p.m. the Senate was continued until 2 p.m. tomorrow.)

Reprise du débat sur l'étude du douzième rapport du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense intitulé *À la limite de l'insécurité*, déposé au Sénat le 14 juin 2005.

Après débat,

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Étude du huitième rapport (deuxième intérimaire) du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, intitulé *Développement durable : Il est temps de joindre le geste à la parole*, déposé au Sénat le 14 juin 2005.

L'honorable sénateur Banks propose, appuyé par l'honorable sénateur Moore, que le rapport soit adopté.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n° 5 est appelé et différé à la prochaine séance.

AUTRES

Les articles n°s 24 (interpellation), 120 (motion), 18, (interpellation), 113 (motion), 6, 23, 2, 25, 17, 26, 11, 15 (interpellations), 91 (motion), 4, 21, 22 (interpellations), 78 (motion), 14, 20, (interpellations) et 69 (motion) sont appellés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur LeBreton,

Que le Sénat du Canada se joigne à la Chambre des communes pour recommander que le mandat du commissaire à l'information du Canada, M. John Reid, soit prolongé d'un an à compter du 1^{er} juillet 2005.

Après débat,

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 20 h 25 le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The name of the Honourable Senator Banks substituted for that of the Honourable Senator Mitchell (*July 6*).

The names of the Honourable Senators Eyton and St. Germain substituted for those of the Honourable Senators St. Germain and Andreychuk (*July 13*).

The names of the Honourable Senators Mercer and Sibbeston substituted for those of the Honourable Senators Chaput and Mitchell (*July 14*).

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The name of the Honourable Senator Stratton substituted for that of the Honourable Senator Johnson (*July 6*).

Standing Senate Committee on National Finance

The names of the Honourable Senators Maheu and Trenholme Counsell substituted for those of the Honourable Senators Ringuette and Mitchell (*July 7*).

The name of the Honourable Senator Ringuette substituted for that of the Honourable Senator Maheu (*July 11*).

The names of the Honourable Senators Banks, Downe, and Banks substituted for those of the Honourable Senators Downe, Banks and Downe (*July 12*).

The name of the Honourable Senator Downe substituted for that of the Honourable Senator Banks (*July 13*).

The names of the Honourable Senators Biron, Ferretti Barth and Mitchell substituted for those of the Honourable Senators Eggleton, Cowan and Trenholme Counsell (*July 14*).

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Le nom de l'honorable sénateur Banks substitué à celui de l'honorable sénateur Mitchell (*6 juillet*).

Les noms des honorables sénateurs Eyton et St. Germain substitués à ceux des honorables sénateurs St. Germain et Andreychuk (*13 juillet*).

Les noms des honorables sénateurs Mercer et Sibbeston substitués à ceux des honorables sénateurs Chaput et Mitchell (*14 juillet*).

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Le nom de l'honorable sénateur Stratton substitué à celui de l'honorable sénateur Johnson (*6 juillet*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

Les noms des honorables sénateurs Maheu et Trenholme Counsell substitués à ceux des honorables sénateurs Ringuette et Mitchell (*7 juillet*).

Le nom de l'honorable sénateur Ringuette substitué à celui de l'honorable sénateur Maheu (*11 juillet*).

Les noms des honorables sénateurs Banks, Downe et Banks substitués à ceux des honorables sénateurs Downe, Banks et Downe (*12 juillet*).

Le nom de l'honorable sénateur Downe substitué à celui de l'honorable sénateur Banks (*13 juillet*).

Les noms des honorables sénateurs Biron, Ferretti Barth et Mitchell substitués à ceux des honorables sénateurs Eggleton, Cowan et Trenholme Counsell (*14 juillet*).

APPENDIX
(see p. 1101)

Monday, July 18, 2005

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

SIXTEENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-48, An Act to authorize the Minister of Finance to make certain payments, has in obedience to the Order of Reference of Wednesday, July 6, 2005, examined the said Bill and now reports the same without amendment, but with observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

DONALD H. OLIVER

Chair

**Appendix to the Sixteenth Report
of the Standing Senate Committee on National Finance on
Bill C-48, An Act to authorize the Minister of Finance to make
certain payments**

At its meeting of Tuesday, July 12, 2005 the Committee agreed, on division, to adopt Bill C-48 without amendment. The Committee also agreed to allow the observations of a minority on the Committee, namely the Conservative Senators, to be appended to the Committee's report.

The following observations do not reflect the unanimous observations of the Committee.

MINORITY OBSERVATIONS ON BILL C-48

BACKGROUND

In February of this year the minority Liberal Government tabled its budget. As usual the budget was the product of long working hours by both government officials and bureaucrats from a variety of departments. In an unprecedented move, however, a few months later, Bill C-48 was presented as a result of an agreement between the Liberals and the NDP.

Conservative members of the Senate Committee on National Finance strongly oppose the structure of C-48 as it does not provide the transparency and accountability required from a budget bill. Canadians deserve better financial management from their government.

C-48 spends \$4.5 billion on various policy areas, but with little or no detail as to the programs that will be resourced when the money designated actually flows.

ANNEXE
(voir p. 1101)

Le lundi 18 juillet 2005

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

SEIZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, a conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 6 juillet 2005, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations, qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

DONALD H. OLIVER

Chair

Annexe au Sixième Rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur le Projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements

À sa réunion du mardi 12 juin 2005, le Comité a adopté le projet de loi C-48 avec dissidence sans amendement. Le Comité a également convenu que les observations d'une minorité des membres du Comité, soit les sénateurs conservateurs, seraient annexées à son rapport.

Les observations suivantes ne reflètent pas les observations unanimes du Comité.

**OBSERVATIONS MINORITAIRES
AU SUJET DU PROJET DE LOI C-48**

CONTEXTE

En février dernier, le gouvernement minoritaire libéral a déposé un budget. Comme d'habitude, ce budget était le fruit de longues heures de travail de représentants gouvernementaux et de fonctionnaires de divers ministères. Or, quelques mois plus tard, dans un geste sans précédent, il a aussi présenté le projet de loi C-48 à la suite d'une entente conclue avec les néo-démocrates.

Les membres conservateurs du Comité sénatorial permanent des finances nationales dénoncent énergiquement la structure du projet de loi C-48 parce qu'elle n'offre pas la transparence et la reddition de comptes qu'exige un projet de loi sur le budget. Les Canadiens méritent une meilleure gestion financière de la part de leur gouvernement.

Le projet de loi C-48 prévoit des dépenses totales de 4,5 milliards de dollars dans divers secteurs, mais fournit très peu, voire aucun détail quant aux programmes auxquels seront affectés les fonds.

NO DETAILS

Bill C-48 authorizes funding in a wide variety of areas — post-secondary education, housing, the environment, public transit, and foreign aid — but with no details on how this spending will be allocated. Government officials questioned during the Committee's hearings on C-48 were also unable to provide details. The Parliamentary Secretary to the Minister of Finance, Mr. John McKay, commented on this lack of detail when he noted in his testimony before us that: "*I anticipate some concerns will be raised about the fact that there is not specific detail that one would anticipate in a budget.*"

Lack of specifics in a budget bill is contrary not only to our own parliamentary tradition, but to the traditions both practiced and aspired to by democracies the world over. As one of our witnesses, former Deputy Finance Minister Stanley Hartt noted in his submission to the committee:

...prudence, and Parliamentary practice, should dictate that the House and the Senate appropriate moneys when programs have been thought through and developed, when program parameters exist that can be set before the legislators whose control of the public purse is paramount and who are entitled to know what spending they are actually approving, and not merely be required to rely on a list of fine-sounding objectives.

NO ROLE FOR PARLIAMENT

What the government is asking the Committee to do is to pass a bill that authorizes the spending of billions of dollars of taxpayers money without offering Canadians either details or a plan on how that money will be spent, and without offering Parliament any information through which it can hold the government accountable. Again in the words of Mr. Hartt:

...senators should be alarmed at the precedent that Bill C-48 sets for the manner in which legislators are invited to use or, in this case, I think, fail to use the traditional power of Parliament to control public spending. Those powers were hard-won. We did not shed any blood in this country over them, but our forbears in Britain, whose parliamentary system we inherited did. The supremacy of Parliament on spending matters is a very valuable tradition that we should not be so casual about.

The Comptroller General of Canada, testified that C-48 represents a prudent approach to fiscal management in that the \$4.5 billion would be spent out of surplus over a two year period only if there is a \$2 billion surplus in each year. However, this leaves those who may be counting on the money in a constant state of uncertainty about whether they will get the money until the surplus is actually announced (sometime in the Fall of 2006). As the Chair of the Committee noted, rather than allowing ministers and government officials time to plan their various programs it may instead raise false expectations. Needless to say, that would only have to occur once, before planning for what may never happen would be abandoned by those same officials and ministers.

AUCUN DÉTAIL

Le projet de loi C-48 autorise le financement d'un vaste éventail de programmes — l'enseignement postsecondaire, le logement, l'environnement, le transport en commun et l'aide étrangère — mais ne fournit aucun détail sur la répartition des fonds. Les représentants gouvernementaux interrogés aux audiences du Comité chargé d'étudier le projet de loi C-48 n'ont pas été en mesure, non plus, de donner de précisions. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, M. John McKay, a fait référence à cette absence de précision en déclarant lors de son témoignage que : « *L'absence de détail, contrairement à ce à quoi on est en droit de s'attendre dans un budget, en amènera sans doute d'aucuns à soulever des questions.* »

Non seulement l'absence de précision dans un projet de loi sur le budget est contraire à notre propre tradition parlementaire, mais contraire également aux traditions des démocraties partout dans le monde ou aux traditions auxquelles les démocraties aspirent. Comme l'ancien sous-ministre des Finances, M. Stanley Hartt, l'a souligné dans le mémoire qu'il a présenté au comité :

[...] la prudence et la procédure parlementaire doivent dicter à la Chambre et au Sénat les montants appropriés, lorsque les programmes ont été soigneusement examinés et élaborés, que les paramètres de ces programmes peuvent être fixés devant les législateurs pour qui la gestion des fonds publics est primordiale et qui ont le droit de connaître le genre de dépenses qu'ils sont en train d'approuver et qui ne doivent pas être simplement tenus de tenir compte d'une liste d'objectifs louable.

AUCUN RÔLE POUR LE PARLEMENT

Le gouvernement demande en effet au Comité d'approuver un projet de loi autorisant le gouvernement à dépenser des milliards de dollars appartenant aux contribuables canadiens sans leur fournir de détails ou un plan de dépense et sans communiquer au Parlement l'information dont celui-ci a besoin pour exiger des comptes. De nouveau, selon M. Hartt :

[...] les sénateurs devraient s'inquiéter du précédent qu'établit le projet de loi C-48 en raison de la manière dont les législateurs sont invités à se prévaloir ou, comme c'est le cas en l'occurrence à mon avis, à ne pas se prévaloir du pouvoir traditionnel du Parlement de contrôler les dépenses publiques, pouvoir qui a été durement acquis. Nous n'avons pas eu à verser de sang au pays pour l'obtenir, mais nos ancêtres en Grande-Bretagne, dont nous avons hérité le régime parlementaire, ont versé le leur. La suprématie du Parlement en matière de dépenses est une tradition extrêmement précieuse que nous ne devrions pas prendre à la légère.

Dans son témoignage, le contrôleur général du Canada a déclaré que le projet de loi C-48 représente une démarche prudente en matière de gestion financière du fait que les 4,5 milliards de dollars seraient dépensés sur une période de deux ans seulement s'il y a un surplus de deux milliards de dollars chaque année. Toutefois, cela laisse ceux qui pourraient compter sur cet argent dans un état constant d'incertitude jusqu'à l'annonce de l'existence du surplus (quelque temps à l'automne 2006). Comme l'a fait remarquer le président du Comité, au lieu de donner aux ministres et aux représentants gouvernementaux le temps nécessaire pour planifier leurs divers programmes, cette promesse risque de soulever de faux espoirs. Il va sans dire qu'il faudrait que cela ne survienne qu'une seule fois pour que les mêmes représentants et ministres décident d'abandonner l'idée de planifier en vue de quelque chose susceptible de ne pas se produire.

The view of the Comptroller General was contradicted by the Parliamentary Secretary to the Minister of Finance, who noted in his testimony: *I do not want to be too crass about it, but if I was a department anticipating receiving money, I would not be booking this money until I know that [\$2 billion] surplus was in place.*

Conservative Senators are not impressed by the argument that at least by C-48 Parliament had a say in what areas future surplus monies would be spent. It is argued that this was preferable to a situation where Cabinet may spend the surplus on anything it likes without consulting Parliament. Conservative Senators disagree. Even with the passage of C-48 there is nothing stopping Cabinet from spending money as it sees fit. Bill C-48, requires asking Parliament to approve spending for which there is no oversight and which the government can spend according to its own whims, after which it can argue Parliament approved it, at least in general terms. This does not amount to an improvement in the expenditure process.

Some Senators argued that that there would be ample time for Parliamentary committees to scrutinize the spending in the five months between the time the fiscal year ends on March 31 and the time in which the actual amount of surplus is determined in the Fall. But clearly this would be scrutiny after the fact, as it would take place during the review of supplementary estimates. As Mr. Peter Devries from the Department of Finance told us:

Once these agreements are in place and the payments are made, they will show up in supplementary estimates as a statutory program for information purposes, but of course the committees involved in reviewing those supplementary estimates can then ask any question of the minister or officials involved with respect to more details on those programs

The November 2006-2007 Supplementary Estimates will be tabled more than six months after the end of the fiscal year, and two months after the books have been closed and the surplus will have been known with certainty. The money designated under Bill C-48 will have been spent — Mr. Devries told us that the government would be issuing cheques sometime in September or October of 2006. As Mr. Hartt described the process in his testimony: “*In other words the money is blown; now we are going to be told, because people are nice and they will show up and sit in this chair, how it was blown.*”

WHERE WAS THE FINANCE MINISTER?

Because of its brevity, and due to its lack of detail, we are of the opinion that this so-called budget bill is little more than hastily prepared legislation designed to do little else than prop up a minority government, as even the Minister of Finance has implied. We are convinced that government protestations otherwise, are merely an attempt, in the words of one of our witnesses to make a silk purse out of a sow’s ear.

Conservative Senators are concerned that this Bill was developed without the Finance Minister — the Chief Financial Officer of Canada — directly involved in the negotiations that led to it being drafted and tabled in the Other Place. As well, he failed to appear before this Committee to defend the legislation.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a contredit le contrôleur général en affirmant dans son témoignage : *Sans vouloir faire de l’humour crasse, personnellement, si je travaillais dans un ministère qui espère recevoir une partie du surplus [deux milliards de dollars], je ne prendrais aucun engagement financier avant de savoir qu’il existe bel et bien.*

Les sénateurs conservateurs ne se laissent pas impressionnés par l’argument que le projet de loi C-48 a au moins permis au Parlement d’avoir son mot à dire au sujet de l’affectation de l’excédent éventuel. D’aucuns estiment que cette situation est préférable à celle où le Cabinet décide de dépenser l’argent comme bon lui semble sans consulter le Parlement. Les sénateurs conservateurs ne sont pas d’accord. Même si le projet de loi est adopté, rien n’empêche le Cabinet de dépenser l’argent comme bon lui semble. En vertu du projet de loi, le gouvernement doit s’adresser au Parlement pour faire approuver des dépenses à l’égard desquelles il n’existe aucun contrôle et qui peuvent être engagées selon les caprices du gouvernement, lequel, par la suite, peut invoquer l’argument qu’elles ont été approuvées par le Parlement, du moins dans leurs grandes lignes. Ce n’est pas ce que nous qualifierions d’amélioration du processus d’approbation des dépenses.

Certains sénateurs ont soutenu que les comités parlementaires disposeraient d’amplement de temps pour examiner les dépenses à la loupe dans l’intervalle de cinq mois entre la fin de l’exercice le 31 mars et la date à laquelle le montant réel du surplus sera annoncé à l’automne. Or, cet examen se déroulerait évidemment après les faits puisque ce serait durant l’examen du Budget supplémentaire des dépenses. Comme nous l’a dit M. Peter Devries du ministère des Finances :

Une fois ces ententes en place et les fonds versés, ils seront inscrits dans le Budget supplémentaire des dépenses comme des programmes législatifs à des fins d’information. Naturellement, les comités chargés d’examiner ces crédits supplémentaires peuvent alors interroger le ministre ou les représentants en cause en vue d’obtenir plus de précisions sur ces programmes

Le Budget supplémentaire des dépenses de novembre 2006-2007 sera déposé plus de six mois après la fin de l’exercice et deux mois après la fermeture des livres, et le montant exact du surplus aura été confirmé. Les fonds prévus en vertu du projet de loi C-48 auront été dépensés — M. Devries nous a dit que le gouvernement émettrait les chèques en septembre ou octobre 2006. Selon le témoignage même de M. Hartt décrivant le processus : « *En d’autres termes les fonds se seront envolés; on nous l’annoncera, puis, parce que les gens sont gentils, ils se présenteront ici pour expliquer comment il s’est envolé.* »

OÙ ÉTAIT LE MINISTRE DES FINANCES?

Vu la concision et l’absence de détails, nous sommes d’avis qu’il représente à peine plus qu’une mesure législative préparée à la hâte, conçue presque strictement pour soutenir un gouvernement minoritaire, comme l’a lui-même laissé entendre le ministre des Finances. Nous sommes convaincus que, malgré les assurances du contraire du gouvernement, il s’agit ni plus ni moins d’une tentative de transformer une oreille de truie en bourse de soie, selon la déclaration même d’un des témoins.

Les sénateurs conservateurs se disent préoccupés de voir que ce projet de loi a été mis au point sans l’intervention directe du ministre des Finances — le grand argentier du Canada — dans les négociations qui ont précédé sa rédaction et son dépôt à l’autre endroit. Qui plus est, le ministre n’a pas témoigné devant le Comité pour défendre la mesure législative.

In fact, the Finance Minister criticized aspects of the deal on the morning of the day it was announced by the Prime Minister. The Minister of Finance was quoted in the press that day as criticizing the removal of corporate tax cuts, only to tell this Committee during its hearings on C-43 that he had a hand in the deal, in that he was in close consultation with the Prime Minister and the Government House Leader on a day-to-day basis leading up to the agreement with the NDP. Yet, according to his Parliamentary Secretary the Finance Minister never discussed the substance of the NDP-Liberal agreement with him in those crucial days. Conservative members were disappointed that the Minister did not appear before the Committee on C-48 to clarify his role in this budget bill.

We are also concerned that the genesis of Bill C-48 sets a dangerous precedent as it means budget bills can be developed without direct involvement of the Finance Minister. Even the Parliamentary Secretary of the Minister of Finance acknowledged that "*My involvement was after the fact.*"

HOW WILL THE MONEY BE SPENT?

The bill asks for \$1.6 billion for affordable housing including housing for Aboriginal Canadians. Yet there is nothing in the bill that identifies how this money will be spent to benefit Aboriginal Canadians. Money is directed at a problem area without identifying how it can be spent more effectively.

The same is true in the area of foreign aid, a term which may mean development assistance, but that, at the same time, is so wide open that it could refer to military support for foreign powers. Bill C-48 designates half a billion dollars to foreign aid, with absolutely no information as to how it is to be delivered, to whom it is to be delivered, who will manage the funds once they are delivered, and to what positive end. As David Stewart Patterson, of the Canadian Council of Chief Executives testified:

... it is also important to recognize that the best way to achieve some of these goals does not necessarily involve public spending....there is broad consensus, and you heard it in some of the G8 discussions over the past week, that the most effective thing Canada and other industrialized countries can do to help the poorest farmers in the least developed countries is to free up agricultural trade through the WTO. None of that kind of looking at alternatives in terms of the best way to meet these policy goals is addressed in the rather brief text of this bill.

Much the same could be said about the money designated for the environment, for housing and for education (the latter two of which happen to be largely a provincial jurisdiction).

En fait, le ministre des Finances a critiqué certains aspects de l'accord le jour où le premier ministre l'a annoncé. D'après les médias, il aurait dénoncé ce jour-là l'annulation de la réduction de l'impôt des sociétés alors qu'il a dit au Comité, lors des audiences sur le projet de loi C-43, qu'il avait participé aux négociations de l'accord et qu'il avait eu des consultations étroites quotidiennes avec le premier ministre et le leader du gouvernement à la Chambre les jours qui ont précédé la conclusion de l'entente avec le NPD. Pourtant, selon son secrétaire parlementaire, le ministre des Finances n'a jamais discuté avec lui du fond de l'entente entre le NPD et le Parti libéral durant ces journées cruciales. Le refus du ministre de témoigner devant le Comité pour clarifier le rôle qu'il a joué dans les préparatifs du projet de loi C-48 a déçu les membres conservateurs du Comité.

Nous sommes également inquiets du précédent dangereux établi par la genèse du projet de loi C-48 puisque cela signifie qu'il est possible de rédiger des projets de loi sur le budget sans l'intervention personnelle du ministre des Finances. Même le secrétaire parlementaire de ce dernier a affirmé : « *Je suis intervenu après le fait.* »

COMMENT LES FONDS SERONT-ILS DÉPENSÉS?

Certes, le projet de loi prévoit un financement de 1,6 milliard de dollars pour le logement abordable, y compris le logement pour les Autochtones du Canada, mais il ne donne aucune précision sur la façon dont les fonds seront dépensés pour venir en aide aux Autochtones. Les fonds sont censés régler un aspect du problème, mais on n'indique pas comment ils peuvent être dépensés plus efficacement.

La même chose vaut pour l'aide étrangère, terme qui peut vouloir signifier l'aide au développement, mais dont le sens est également si général qu'il pourrait aussi bien faire référence au soutien militaire de puissances étrangères. Le projet de loi C-48 réserve un demi-milliard de dollars à l'aide étrangère sans fournir quelque détail que ce soit au sujet de la façon dont les fonds seront consentis, à qui ils seront consentis, qui les gérera et pour atteindre quel objectif valable. Comme David Patterson du Conseil canadien des chefs d'entreprise l'a affirmé dans son témoignage :

[...] il est également important de reconnaître que la meilleure façon d'atteindre ces objectifs ne comporte pas nécessairement l'apport de fonds publics [...] il existe un large consensus, et vous l'avez entendu dans les discussions du G8 au cours de la semaine, que la chose la plus efficace que peuvent faire le Canada et d'autres pays industrialisé pour aider les agriculteurs les plus démunis des pays les moins développés est de libérer le commerce agricole par l'intermédiaire de l'OMC. Aucune des solutions de recharge proposées en vue de trouver la meilleure façon d'atteindre ces objectifs n'est abordée dans le texte plutôt concis de ce projet de loi.

On pourrait en dire à peu près autant au sujet des fonds ciblant l'environnement, le logement et l'éducation (coïncidence, ces deux derniers domaines sont essentiellement du ressort des provinces).

WHERE IS THE ACCOUNTABILITY?

Government officials who appeared before the Committee explained that the expenditures in the bill will be statutory. However, most statutory spending is carried out based on strict guidelines already set out in law. For example the *Employment Insurance Act* sets out specific rules for benefit levels and eligibility, while transfers to provinces and territories are made based on a set formula. There are no specific guidelines to govern any payments made pursuant to C-48. Parliament will have no say, as these guidelines will be set away from the gaze of Parliamentarians. This is not, as Mr. Patterson told us, sound public policy.

The bill allows the government to create or acquire unspecified corporations while providing no legislative guidance as to the accountability and governance of those corporations. This is an invitation to the kind of misuse and abuse of funds that led to Adscam, only Bill C-48 involves much more money.

CONCLUSION

We oppose this bill for many reasons. But ultimately we oppose it because in exercising one Parliamentary prerogative — to vote for a bill — the effect is to remove from our hands another Parliamentary prerogative, the ability to effectively scrutinize government spending. This we cannot support. If it is irresponsible for the government to introduce legislation of this nature, we feel that it would be just as irresponsible to support such legislation.

OÙ EST LA REDDITION DE COMPTES?

D'après les représentants gouvernementaux qui ont témoigné devant le Comité, les dépenses prévues dans le projet de loi auront force de loi. Toutefois, la plupart des dépenses législatives s'effectuent selon des lignes directrices rigoureuses déjà énoncées dans la législation. La *Loi sur l'assurance-emploi*, par exemple, expose les conditions d'admissibilité aux prestations et les niveaux tandis qu'une formule détermine le montant des transferts aux provinces et territoires. En revanche, aucune ligne directrice ne dicte le montant des paiements qui seront effectués en vertu du projet de loi C-48. Le Parlement n'aura rien à dire puisque ces lignes directrices seront établies sans l'intervention des parlementaires. Comme l'a dit M. Patterson, ce n'est pas ce que nous pourrions qualifier de solides principes de gestion des affaires publiques.

Le projet de loi autorise le gouvernement à créer ou à acquérir des sociétés non spécifiées sans fournir d'indication quant à la reddition de comptes et à la gouvernance de ces sociétés. Il s'agit là d'une invitation à utiliser les fonds à mauvais escient ou de façon abusive comme ce fut le cas avec le scandale des commandites, sauf que le projet de loi fait traite de sommes beaucoup plus importantes.

CONCLUSION

Nous nous opposons à ce projet de loi pour de nombreuses raisons. Mais nous nous y opposons surtout parce que l'exercice d'une prérogative parlementaire — se prononcer en faveur d'un projet de loi — entraînerait la perte d'une autre, la capacité de passer au peigne fin les dépenses gouvernementales, ce que nous ne pouvons appuyer. Comme le gouvernement fait preuve d'irresponsabilité en le présentant, nous ferions aussi preuve d'irresponsabilité en l'appuyant.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*